



J'ai subi un accident - défaut d'assurance

Par **Jude49**, le **13/05/2016** à **11:25**

Bonjour, Je viens vers vous pour chercher de l'aide face à une situation qui est totalement nouvelle pour moi. Je suis titulaire du permis de conduire depuis 2011 et voici mon tout premier accident. Mercredi après-midi, je roule en ville quand tout à coup, une personne démarre du stop de la rue d'à côté et percute ma voiture. Ma vitre gauche, mon rétroviseur gauche et le bas de caisse sont abîmés sur ma voiture alors que la voiture adverse n'a qu'un enfoncement carrosserie. Je me gare immédiatement de sorte à ne pas gêner la circulation. Je cours à la voiture en face pour voir s'il n'y a pas de blessés. La personne sort et me demande ce qu'il vient de se passer. Je lui explique qu'elle est arrivée très vite contre ma voiture et qu'elle a violemment percuté mon rétroviseur et son pare-choc s'est frotté contre ma voiture. Elle me dit tout de suite 'non je ne suis pas responsable vous rouliez trop à gauche'. Immédiatement, je sors mon téléphone portable et je commence à enregistrer tout ce qu'il se passe. Je lui explique qu'elle s'est engagée sans regarder, que la rue est petite, qu'étant en ville il y a des témoins, qu'il y a des voitures autour qui ont vu la scène mais que ce n'est pas grave parce que je suis assurée tout risque, qu'on a simplement à remplir un constat en respectant ce qu'il vient de se produire. Elle se calme, elle me dit que c'est la voiture de son père, qu'elle n'est pas assurée et qu'elle a le permis depuis 3 mois. Je la vois stressée, presque les larmes, je me sens gêné, je lui demande de me donner ses coordonnées, nom, prénom, ainsi que celui du titulaire de la voiture, soit son père. Je vais à ma voiture et commence à remplir le constat avec les éléments que j'ai recueillis, je lui dis que je patiente jusqu'au soir, le temps qu'elle expose le problème à son père et qu'ensuite, on se retrouvera pour finaliser le constat et essayer de s'arranger du mieux possible. Elle me donne un nom et tout de suite après elle change de conversation, va dans sa voiture prévenir ses copines et elle ne revient pas vers moi, elle repart aussi tôt avant même de m'avoir transmis un numéro de téléphone. Je préviens immédiatement mon assureur qui me demande un complément d'informations, je regarde la vidéo que j'ai filmé, j'obtiens la plaque d'immatriculation, la compagnie d'assurance (allant jusqu'à 2015 à priori) et mon assureur me transmet un numéro

de téléphone.rnrnJ'appelle, je tombe sur le papa qui me dit être au courant de rien, qu'il vient de rentrer du travail, qu'il va en parler avec sa fille et qu'il faut que je le rappelle le lendemain à 17h.rnrnJe patiente.rnrnHier donc, je rappelle, le papa est occupé et ne souhaite pas me voir pour faire les papiers, conversation courte, froide, raccroche. 10 min après, je reçois un SMS de la jeune femme me disant que je suis en tord car je roulais trop à gauche et que j'ai de la chance qu'elle ne dise rien car sinon ça serait tout pour moi ! rnrnMes questions sont donc :rnrnPuis-je envoyer le constat sans sa signature?rnComment puis-je le compléter correctement?rnPuis-je déposer plainte pour défaut d'assurance sans être certain qu'ils ne sont pas assurés ? Et s'ils ont souscrit une assurance dès mercredi soir, comment cela va t-il se passer ?rnrnJ'ai fais des devis au garage, il y en a pour 800€ de réparation sur ma voiture, est-ce je dois attendre longtemps avant d'être indemnisé et que la voiture soit réparée dans ces cas-là?rnrnLa voiture roule, mais n'a plus de rétroviseur gauche, puis-je tout de même la prendre pour aller au travail ?rnEst-ce qu'un garage peut me prêter une voiture ?rnrnBeaucoup de questions, j'espère que vous aurez le temps de m'aider. rnrnJe vous remercie par avance,rnrnJude 49

Par **morobar**, le **13/05/2016** à **15:34**

Vous transmettez le constat à votre assureur.rnL'automobiliste adverse doit s'assurer qu'il ne vient personne à droite comme à gauche.rnEn rase campagne on a parfois le problème du lascar qui ne regarde qu'à sa gauche et s'engage sans vérifier si un véhicule n'est pas en train de doubler de l'autre côté.rnSi l'adversaire n'est pas ou mal assuré, cela sera mis en évidence par votre assureur au cours de l'instruction du sinistre.rnEn outre rouler trop à gauche est un problème pénal et non civil.